

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 9 juin 2022

Délibération n° 2022 – 09/06/2022 – 2

Feuille de route Science ouverte

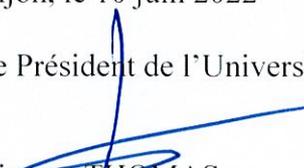
- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 15 Membres représentés : 6 Total : 21	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 2 Suffrages exprimés : 19 Pour : 19 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve la feuille de route Science ouverte de l'Université de Bourgogne.**

Dijon, le 10 juin 2022

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

P.J. : Feuille de route Science ouverte de l'Université de Bourgogne

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Feuille de route science ouverte de l'université de Bourgogne

Table des matières

Pourquoi la science ouverte ?	2
Le contexte : un cadre national, européen et international favorable à la science ouverte	3
La feuille de route science ouverte de l'université de Bourgogne	4
Les axes et les actions	5
Axe 1 : Étendre l'accès ouvert à toutes les publications scientifiques.....	5
Action 1 : rendre accessibles toutes les publications produites par la communauté scientifique de l'université de Bourgogne sur le portail HAL-uB, dans le respect des dispositions légales	5
Action 2 : renforcer l'accompagnement de la communauté scientifique de l'université de Bourgogne pour le dépôt de leurs publications dans HAL-uB	6
Axe 2 : Maîtriser les dépenses d'abonnement et les frais de publication	6
Action 3 : renforcer l'intégration de la science ouverte dans la politique documentaire de l'uB ..	7
Action 4 : gérer finement les frais de publication et proposer des outils d'aide à la décision pour la communauté scientifique de l'université de Bourgogne	7
Axe 3 : Soutenir et promouvoir l'édition scientifique ouverte	8
Action 5 : accompagner les structures éditoriales et équipes en charge de publications à l'uB vers l'édition ouverte	8
Action 6 : réunir les acteurs de l'édition ouverte dans un pôle éditorial à l'échelle régionale.....	8
Action 7 : consolider la plateforme de publications en accès libre PREO et accroître son rôle auprès des structures éditoriales de l'uB et de la région.....	9
Axe 4 : Structurer et ouvrir les données de la recherche.....	9
Action 8 : structurer les données de la recherche produites par la communauté scientifique de l'université de Bourgogne conformément à la démarche FAIR, et les rendre accessibles dans le respect du principe « aussi ouvert que possible, aussi fermé que nécessaire »	10
Action 9 : généraliser l'usage des Plans de Gestion des Données pour tous types d'appels à projet et proposer un accompagnement pour la rédaction des Plans de Gestion des Données	10
Action 10 : fournir aux lauréats des appels à projet européens et ANR un accompagnement tout au long du cycle de vie de leurs données de recherche.....	11
Axe 5 : Sensibiliser, communiquer et former pour faire de la science ouverte le principe par défaut	11
Action 11 : mettre en œuvre des actions de sensibilisation à la science ouverte	12
Action 12 : inscrire la science ouverte dans les stratégies de communication interne et externe de l'université de Bourgogne	12
Action 13 : élaborer et mettre en œuvre un plan de formation à la science ouverte, décliné en fonction des publics.....	13
Action 14 : favoriser la structuration des missions relatives à la science ouverte à l'université de Bourgogne	13

Action 15 : accroître la visibilité de la communauté scientifique de l'université de Bourgogne en favorisant l'adoption d'identifiants chercheurs et objets.....	14
Action 16 : reconnaître la science ouverte dans l'évaluation de la recherche	14
Le pilotage institutionnel de la politique science ouverte de l'uB	15
Références.....	15

Pourquoi la science ouverte ?

La science ouverte est « la diffusion sans entrave des résultats, des méthodes et des produits de la recherche scientifique » (deuxième Plan National pour la Science Ouverte).

Favoriser l'ouverture de la Science

Sous-tendue par les principes FAIR (Facile à trouver, Accessible, Interopérable, Réutilisable), la science ouverte renforce la circulation des idées, favorise la reproductibilité des recherches scientifiques, et encourage les interactions entre pairs, la transparence de la recherche et l'intégrité scientifique. Mieux partagée, largement accessible, la recherche devient plus visible.

La Science échappe ainsi à des redondances synonymes de perte de temps et de moyens : l'accès aux méthodes et aux résultats de recherches déjà menées autorise le chercheur à aller plus loin dans ses projets de recherche en s'appuyant sur le savoir déjà produit.

Conserver la maîtrise des résultats de la recherche scientifique

La science ouverte est aussi le moyen de faire sortir la recherche financée sur fonds publics du cadre de bases de données fermées, sous le contrôle de quelques grands groupes éditoriaux mondiaux. Il s'agit de reprendre la maîtrise d'un système où la communauté scientifique doit payer pour accéder aux résultats d'une science qu'elle a elle-même produite, et de plus en plus fréquemment, payer aussi pour publier ces résultats.

On assiste en effet, depuis le développement du numérique, à un puissant mouvement de concentration éditoriale, en faveur de quelques grands groupes, qui met en péril une diffusion large et représentative des résultats scientifiques. Cette concentration éditoriale s'accompagne d'une hausse forte et régulière des coûts d'abonnement et du développement récent des frais de publication (Article Processing Charges – APC, et Book Processing Charges – BPC). Les budgets documentaires des établissements de l'ESR ne sont pas en mesure de suivre cette hausse : les ressources auxquelles nos communautés scientifiques peuvent accéder sont trop limitées au regard de leurs besoins, entravant ainsi la démarche scientifique dans nos établissements.

La science ouverte ne doit cependant pas se construire contre les éditeurs mais avec eux, dans le respect de la biodiversité à laquelle l'Appel de Jussieu a appelé, et en promouvant des modèles économiques respectueux de l'ensemble des acteurs de la chaîne éditoriale.

Tisser un nouveau lien avec la société

La science ouverte est enfin le vecteur d'une démocratisation des savoirs et d'un retour des résultats de la recherche scientifique vers les citoyens. Au-delà d'une demande légitime de la société d'avoir une vue sur une recherche scientifique qu'elle finance, ouvrir la science est un moyen d'accroître la nécessaire confiance entre le citoyen et le scientifique et de lutter contre certaines dérives, encore récemment mises en lumière par la pandémie de Covid-19 et certains discours qui l'ont accompagnée.

La nécessaire question de l'évaluation de la recherche et de ses acteurs

Les principes actuels de l'évaluation sont mal adaptés à la science ouverte. S'appuyant sur des éléments souvent issus de bases de données propriétaires, ne prenant pas en compte la totalité de la production scientifique, faisant la part belle aux critères quantitatifs au détriment de critères qualitatifs, les critères de l'évaluation ont entamé une lente évolution. Celle-ci doit s'accélérer afin de permettre à la communauté scientifique de s'investir pleinement dans la science ouverte.

Le contexte : un cadre national, européen et international favorable à la science ouverte

La feuille de route science ouverte de l'uB s'inscrit dans une série d'initiatives visant à faire de la science ouverte le principe par défaut.

- Dès 2012, la **Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche** (DORA) encourage la mise en œuvre de nouveaux principes pour l'évaluation de la communauté scientifique. Il s'agit de favoriser l'évaluation qualitative, de prendre en compte l'ensemble de la production scientifique et de ne plus utiliser des indicateurs basés sur la revue, comme *l'impact factor*.
- La **loi pour une République numérique** d'octobre 2016, ou loi Lemaire, offre quant à elle un cadre législatif pour les archives ouvertes et la voie verte. Elle autorise le dépôt de la version Manuscrit Auteur Accepté des articles financés sur fonds publics, après un embargo de six mois pour les sciences, techniques et médecine, et de douze mois pour les sciences humaines et sociales. La loi autorise par ailleurs la fouille de textes et de données.
- Un an plus tard, l'**Appel de Jussieu**, signé par l'uB, met en avant l'idée de bibliodiversité, en appelant à soutenir la diversité des acteurs de la publication scientifique et le développement de modèles éditoriaux innovants. Il souligne l'importance des expérimentations, notamment sur l'évaluation et le développement de services additionnels comme la fouille de textes.
- En 2018, le **premier Plan National pour la Science Ouverte**, articulé autour de trois axes (publications, données de la recherche, développement des compétences et ouverture internationale) a permis à la France de se doter d'une politique cohérente et dynamique dans le domaine de la science ouverte. Le Comité pour la Science Ouverte (COSO) coordonne cette politique, avec l'appui du Groupe de Travail pour la Science Ouverte (GTSO) de COUPERIN.
- Le **deuxième Plan National pour la Science Ouverte**, dont l'objet est de généraliser la science ouverte en France, couvre la période 2021-2024. Il dresse un bilan positif des premières actions menées, renforce les axes du premier PNSO, et élargit le champ d'action, notamment vers les codes sources issus de la recherche et la prise en compte de la science ouverte dans les évaluations individuelles et collectives de la recherche.

- A partir de 2021, les organismes de financement européens et l'Agence Nationale pour la Recherche demandent la rédaction d'un Plan de Gestion des Données et la mise à disposition immédiate des publications résultant d'un appel à projet qu'ils financent, en application du **Plan S**.
- La **Recommandation de l'UNESCO sur la science ouverte** a été adoptée en novembre 2021 par les Etats membres lors de sa 41^e Conférence générale. Elle invite notamment les Etats membres à instaurer un environnement politique favorable à la science ouverte, à développer les infrastructures nécessaires, et à investir dans les ressources humaines et la formation au service de la science ouverte.
- Enfin, l'**Appel de Paris sur l'évaluation de la recherche**, adopté lors des Journées Européennes de la Science Ouverte (OSEC – Paris, février 2022), vise à la création d'une coalition d'agences de financement de la recherche, d'institutions de recherche et d'autorités d'évaluation. Son objet est la définition d'objectifs, de principes et d'actions communes afin de mettre en œuvre un nouveau système d'évaluation de la recherche, remodelé pour mieux refléter la diversité et l'impact des activités de recherche.

La feuille de route science ouverte de l'université de Bourgogne

La feuille de route science ouverte de l'uB s'inscrit dans un paysage où plusieurs acteurs (notamment les unités de recherche, le Pôle Documentation, la Maison des Sciences de l'Homme, dat@UBFC) mettent déjà en œuvre des réalisations concrètes pour permettre le développement de la science ouverte : portail HAL-uB, plate-forme de publication PREO, portails d'accès aux données de la recherche, suivi des APC, accompagnement et formation au dépôt des publications, à l'édition ouverte, à la rédaction des Plans de Gestion des Données et à la structuration des données. Il s'agit maintenant de définir une politique globale, dans laquelle les acteurs et ces initiatives pourront s'inscrire et sur laquelle ils pourront s'appuyer.

Le déploiement de la science ouverte à l'uB doit s'effectuer au bénéfice de sa communauté scientifique :

- En augmentant l'impact des productions scientifiques et en mettant à disposition des chercheurs des plates-formes de qualité, reconnues et insérées dans l'écosystème scientifique national et international, pour le dépôt et la diffusion de leurs publications, de leurs données de recherche, de leurs revues ;
- En favorisant la visibilité des chercheurs, en renforçant l'usage des identifiants chercheurs et en améliorant leur qualité ;
- En renforçant les taux de succès aux appels à projet européens et nationaux, en donnant aux chercheurs les outils nécessaires pour respecter les demandes sur les données et les publications ;
- En facilitant le quotidien des chercheurs, en leur offrant un accompagnement et des interlocuteurs clairement identifiés sur tous les aspects liés à la science ouverte pour les projets de recherche qu'ils portent.

Définir la politique science ouverte de l'uB est un élément essentiel pour son positionnement comme acteur de l'ouverture de la recherche scientifique, partie prenante d'un mouvement national et international ambitieux. L'uB réaffirme ainsi sa place en tant qu'université de recherche, ancrée dans son territoire et dans la région Bourgogne Franche-Comté.

Faire de la science ouverte le principe par défaut doit s'accompagner d'incitations concrètes et réalistes : les cinq axes et les seize actions retenues pour la feuille de route science ouverte sont issus d'un travail mené en 2020-2021 par le Comité de pilotage science ouverte et quatre groupes de travail thématiques.

Présentation sous forme graphique des cinq axes :

1. Étendre l'accès ouvert à toutes les publications scientifiques
2. Maîtriser les dépenses d'abonnement et les frais de publication
3. Soutenir et promouvoir l'édition scientifique ouverte
4. Structurer et ouvrir les données de la recherche
5. Sensibiliser, communiquer et former pour faire de la science ouverte le principe par défaut

Les axes et les actions

Axe 1 : Étendre l'accès ouvert à toutes les publications scientifiques

Le portail HAL de l'uB a été créé en 2009 afin de mettre à disposition de la communauté universitaire un espace de dépôt et de diffusion de ses publications. Les évolutions ergonomiques apportées régulièrement par le CCSD sur la plate-forme HAL et ses portails, le travail régulier d'amélioration du référentiel des structures de l'université et des institutions partenaires, la structuration de 20 collections HAL pour des unités de recherche l'uB ont permis d'offrir un environnement favorable pour le référencement et la diffusion des publications.

Depuis quelques années, avec le soutien de plusieurs services d'appui à la recherche de l'uB, des unités de recherche ont entrepris le référencement systématique de leurs publications. Parallèlement, des actions de sensibilisation, de formation et d'accompagnement de la communauté scientifique au dépôt du texte intégral sont menées.

Conformément au Plan National pour la Science Ouverte, l'uB entend généraliser l'accès aux publications scientifiques. Elle demande à sa communauté scientifique de déposer dans HAL le texte intégral des articles de manière systématique et de référencer toutes ses autres publications scientifiques.

Elle développera et approfondira la sensibilisation, la formation et l'accompagnement de sa communauté, notamment pour le dépôt des publications en texte intégral.

Action 1 : rendre accessibles toutes les publications produites par la communauté scientifique de l'université de Bourgogne sur le portail HAL-uB, dans le respect des dispositions légales

Focus :

Fin 2021, le portail HAL-uB signale plus de 55 000 publications. Le document en texte intégral est disponible pour un quart de ces publications : principalement des articles (plus de 6 000), mais aussi des communications dans des colloques et des thèses.

(<https://hal-univ-bourgogne.archives-ouvertes.fr>)

Engagements :

- Rendre accessible dans HAL-uB le texte intégral de tous les articles et communications avec actes produits par la communauté scientifique de l'uB, à partir des publications 2021.
- Référencer dans HAL-uB la totalité des publications produites par la communauté scientifique de l'uB, à partir des publications 2016.
- Faire du portail HAL-uB la source des listes de publications des chercheurs et des unités de recherche.
- Prendre en charge à l'uB la validation des dépôts.
- Créer les collections HAL pour toutes les unités de recherche de l'uB.
- Recommander l'utilisation de licences ouvertes Creative Commons.
- Utiliser les réseaux sociaux scientifiques, Academia ou Researchgate, pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire des outils de communication entre pairs, et non pas comme des plates-formes d'archivage des publications scientifiques.

Action 2 : renforcer l'accompagnement de la communauté scientifique de l'université de Bourgogne pour le dépôt de leurs publications dans HAL-uB

Focus :

La communauté scientifique peut bénéficier de formations à l'utilisation de HAL et au dépôt en texte intégral. Les modes d'organisation sont volontairement variés, afin de proposer un éventail de solutions adapté à toutes les situations : formations ou ateliers, individuels ou en groupe, dans un service d'appui à la recherche ou au sein de l'unité de recherche. Ces formations se doublent d'un accompagnement individualisé proposé aux gestionnaires d'unités pour la création de leur collection dans HAL ou l'extraction de listes de publications via ExtrHal.

Engagements :

- Structurer et coordonner les acteurs d'un service d'aide au dépôt, pouvant répondre dans des délais rapides, s'appuyant sur l'ensemble des services de l'uB impliqués dans HAL-uB.
- Renforcer l'offre de formation au dépôt dans HAL-uB à destination de la communauté scientifique, axée sur la pratique, couvrant l'ensemble des champs disciplinaires de l'uB.
- Organiser deux fois par an un HALathon, période d'incitation forte au dépôt des publications en texte intégral.

Axe 2 : Maîtriser les dépenses d'abonnement et les frais de publication

Le modèle auteur-payeur repose sur le paiement, par l'institution de rattachement de l'auteur, de frais de publication (APC), destinés à financer la diffusion immédiate de l'article en accès ouvert sur le site de la revue. Signe d'une transformation – « payer pour publier » au lieu de « payer pour lire », l'augmentation régulière des APC pèse de plus en plus lourdement sur les budgets des institutions de l'ESR. A l'uB, les dépenses d'APC sont suivies depuis 2015 et rendues publiques sur le site OpenAPC. Dans le même temps, COUPERIN, consortium chargé des négociations avec les éditeurs pour l'accès aux ressources numériques en France, prend en compte la science ouverte dans ses négociations avec les éditeurs. Il propose le soutien à des initiatives éditoriales vertueuses, la licence nationale Elsevier intégrant des volets sur l'accès ouvert, la négociation en cours d'accords transformants, la prise en compte des publications en accès ouvert dans les négociations traditionnelles.

Malgré cette prise en compte de la science ouverte dans les négociations, frais de publication et frais d'abonnement, en hausse régulière, se cumulent, rendant la situation financièrement insoutenable pour les établissements.

Ces mouvements doivent être transcrits au niveau de l'uB, en poursuivant l'intégration de la science ouverte dans la politique documentaire de l'université, en valorisant les ressources libres auprès de la communauté universitaire, et en élaborant des outils permettant une gestion fine des frais de publication.

Action 3 : renforcer l'intégration de la science ouverte dans la politique documentaire de l'uB

Focus :

Le moteur de recherche documentaire de l'uB donne accès à près de 25 000 revues et livres électroniques libres, provenant de nombreuses sources : HAL, DOAJ, DOAB, ROAD, Persée, OpenEditions, Pubmed, MUSE, etc. Interrogeables au niveau de l'article ou du chapitre d'ouvrage, c'est ainsi plusieurs millions de documents qui sont rendus accessibles librement à la communauté universitaire.

(<https://catalogue-bu.u-bourgogne.fr>)

Engagements :

- Prendre en compte la science ouverte dans la politique documentaire de l'uB, en définissant des critères d'exemplarité des offres des éditeurs.
- Présenter un bilan annuel de la politique documentaire aux instances de l'uB, afin d'informer sur les modèles économiques et les coûts d'abonnement, et de recueillir leur avis sur les orientations envisagées.
- Valoriser les ressources libres sur le moteur de recherche documentaire de l'uB.
- Participer au financement d'initiatives et d'infrastructures soutenant la science ouverte.

Action 4 : gérer finement les frais de publication et proposer des outils d'aide à la décision pour la communauté scientifique de l'université de Bourgogne

Focus :

Depuis 2015, une enquête annuelle sur les frais de publication (APC) est réalisée, pour les dépenses sur les budgets de l'uB et des EPST. Les APC payés sur le budget de l'uB ont doublé de 2015 à 2020, pour atteindre près de 50 000 € annuels. En réalité, si l'on prend en compte la totalité des financeurs, les dépenses d'APC au bénéfice des unités de recherche de l'uB ont été multipliées par quatre sur cette période.

Engagements :

- Analyser chaque année les APC payés par l'uB, diffuser les résultats de l'enquête auprès des instances de l'université, de la communauté universitaire, du consortium COUPERIN. Publier les résultats de l'enquête sur OpenAPC.
- Favoriser la publication selon le modèle auteur-payeur dans des revues full-OA et non prédatrices. La publication selon le modèle auteur-payeur dans des revues hybrides est déconseillée.

- Proposer à la communauté scientifique des outils et un accompagnement pour valider le statut d'une revue.
- Mettre en œuvre les modalités de validation des APC dans le cadre des accords transformants déjà signés et à venir.

Axe 3 : Soutenir et promouvoir l'édition scientifique ouverte

Le développement et la structuration d'éditeurs scientifiques publics est un enjeu fort de la science ouverte. Alternative aux modèles où il est nécessaire de payer pour publier ou pour lire la production scientifique, le modèle diamant s'appuie sur une autre logique économique. Soutenus financièrement par une institution (Etat, université, établissement public, organisation à but non lucratif...), la revue ou le livre sont nativement ouverts, sans frais de publication pour les auteurs.

Le deuxième Plan National pour la Science Ouverte réaffirme son engagement en faveur du modèle diamant, qui sous-tend le maintien de la bibliodiversité. Les structures éditoriales et les équipes en charge de publications doivent être soutenues par l'université de Bourgogne afin de se renforcer et d'achever leur transition vers l'accès ouvert. D'emblée, la réflexion et les actions doivent se situer au niveau régional, en rassemblant les acteurs concernés au sein d'un pôle éditorial ouvert régional.

Action 5 : accompagner les structures éditoriales et équipes en charge de publications à l'uB vers l'édition ouverte

Focus :

Les Éditions universitaires de Dijon ont été fondées en 1928 et publient une quarantaine d'ouvrages par an. Une nouvelle politique de publication vise à inciter au dépôt de certains contenus dans les archives ouvertes comme HAL-uB. Une transition numérique ouverte est engagée et traitera en premier lieu la revue *Annales de Bourgogne*. Les créations à venir de publications en série (revues et collections) seront envisagées d'emblée au format numérique ouvert.

Engagements :

- Publier un état des lieux exhaustif de l'ensemble de l'activité d'édition de l'uB, en lien avec l'UFC.
- Inciter les structures éditoriales de l'uB à adopter et à afficher un modèle d'édition conforme aux standards de la science ouverte.
- Former les agents en charge de l'édition à l'édition ouverte et les accompagner dans l'usage de chaînes d'édition structurées ouvertes.
- Mettre en valeur sur le site de l'université toutes les publications en série éditées au sein de l'établissement.
- Inscire l'activité éditoriale et l'accompagnement à l'édition ouverte de l'établissement dans les réseaux professionnels (Médici, Repères, Mir@bel...).

Action 6 : réunir les acteurs de l'édition ouverte dans un pôle éditorial à l'échelle régionale

Focus :

Une convergence des pratiques et des compétences des acteurs de l'édition a préfiguré la structuration d'un pôle éditorial autour de bonnes pratiques, avec l'adoption de contrats de cession de droits dans

le contexte du libre accès, l'adoption de la chaîne d'édition structurée Métopes, l'accompagnement au référencement dans les systèmes d'information.

Engagements :

- Mettre en place un comité d'orientation d'un pôle éditorial régional en devenir afin de coordonner les activités éditoriales de l'uB en relation avec l'UFC dans le contexte de la coopération régionale.
- Développer le rôle d'opérateur de proximité avec les Infrastructures de Recherche (Métopes, Persée, OpenEdition, HumaNum, etc.) et formaliser ce rôle sous forme de conventions.
- Formaliser par des conventions l'interaction entre les différents acteurs du pôle régional et le rôle de l'établissement auprès des infrastructures de recherche.

Action 7 : consolider la plateforme de publications en accès libre PREO et accroître son rôle auprès des structures éditoriales de l'uB et de la région

Focus :

PREO est une plateforme de diffusion, créée en 2006, qui offre un hébergement à des projets éditoriaux en libre accès immédiat. Elle est dotée d'une politique de diffusion la plus ouverte possible (licences CC BY). PREO a pour vocation, grâce à un accompagnement à l'édition multisupports par la MSH de Dijon, d'aider à la création de nouveaux contenus ou à la transition du format imprimé vers le format numérique ouvert. PREO est partenaire des Infrastructures de Recherche OpenEdition, Métopes et Persée. La plateforme a également collaboré avec l'université Lyon 3 à la création en 2018 du réseau Repères (Réseau des plateformes de revues scientifiques).

Engagements :

- Promouvoir l'usage de la plateforme PREO pour toute transition ou création numérique de revues et collections en accès ouvert en lien avec les presses universitaires.
- Mettre en œuvre une politique de conservation pérenne des contenus conforme aux normes internationales.
- Faire évoluer la qualité éditoriale de ses contenus dans le respect des normes internationales et de leur actualisation.

Axe 4 : Structurer et ouvrir les données de la recherche

Le Plan National pour la Science Ouverte et le Plan S mettent en avant l'importance des Plans de Gestion des Données, la structuration des données pour les rendre FAIR (Faciles à trouver, Accessibles, Interopérables, Réutilisables), et la prise en compte du cycle de vie des données dans sa totalité. Afin de mettre en œuvre ces recommandations, il est possible de s'appuyer sur des infrastructures existantes à l'uB : d'une part sur dat@UBFC, plate-forme de signalement des jeux de données élaborée au niveau de l'université Bourgogne Franche-Comté (UBFC), d'autre part sur la Plate-forme Universitaire des Données de Dijon (PUDD) dans le domaine des sciences humaines et sociales, elle-même adossée à Progedo, permettant le stockage et le signalement des données. De plus, le Datacenter régional propose un service d'hébergement et de traitement des données scientifiques. A ce titre, il accompagne et soutient les projets de dat@UBFC et de la PUDD.

Afin de garantir l'accessibilité des données produites lors de la recherche scientifique, l'uB souhaite systématiser les Plans de Gestion des Données et le suivi des données tout au long de leur cycle de vie. Pour ce faire, elle met en place une offre de services à destination des porteurs de projet européens et ANR, qui doivent se conformer au Plan S et fournir un Plan de Gestion des Données dans un délai de six mois à compter du démarrage du projet, le mettre à jour tout au long du projet et accompagner ainsi le cycle de vie des données. Par ailleurs, elle entend systématiser la gestion, la structuration, et si possible l'ouverture des données pour les appels à projet internes à l'uB ou soumis auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Action 8 : structurer les données de la recherche produites par la communauté scientifique de l'université de Bourgogne conformément à la démarche FAIR, et les rendre accessibles dans le respect du principe « aussi ouvert que possible, aussi fermé que nécessaire »

Focus :

dat@UBFC est le portail de référencement des données de la recherche de l'université de Bourgogne Franche-Comté, interopérable avec les principaux services de données. Le service dat@UBFC propose, en complément du portail, des actions de formation à destination de la communauté scientifique et d'accompagnement des chercheurs pour structurer, gérer et valoriser leurs données. (<https://data.ubfc.fr/>).

Engagements :

- Métadonnées : signaler la totalité des données produites par la communauté scientifique de l'uB sur dat@UBFC, structurées au préalable conformément aux principes FAIR. En Sciences Humaines et Sociales, la Plate-forme Universitaire des Données de Dijon (PUDD) peut être choisie comme point d'entrée pour le signalement des jeux de données, mais doit être interopérable avec dat@UBFC. L'interopérabilité entre les différentes plates-formes – locales, disciplinaires, nationales, européennes – sera un élément majeur permettant de garantir la visibilité des données de la recherche.
- Données : systématiser l'accès aux données produites par la communauté scientifique de l'uB, dans le respect du principe « aussi ouvert que possible, aussi fermé que nécessaire ».
- Mettre en place un accompagnement à la rédaction des Plans de Gestion des Données et à la FAIRisation des données.
- Elaborer et suivre des indicateurs d'ouverture des données de la recherche au niveau de l'uB et des unités de recherche.
- Obtenir progressivement les labels et certifications nécessaires pour permettre au Datacenter régional de soutenir la plus grande variété possible de projets et de données associées, sur l'exemple de la procédure en cours de certification d'hébergeur de données de santé (HDS).

Action 9 : généraliser l'usage des Plans de Gestion des Données pour tous types d'appels à projet et proposer un accompagnement pour la rédaction des Plans de Gestion des Données

Focus :

La PUDD – Plate-forme Universitaire de Données de Dijon – est adossée à la Très Grande Infrastructure de Recherche Progedo. Elle propose à la communauté universitaire de sciences humaines et sociales

un accompagnement dans la collecte, la production et l'analyse quantitative de données. (<https://msh-dijon.u-bourgogne.fr/plateforme-universitaire-de-donnees/>)

Engagements :

- Généraliser la fourniture d'un Plan de Gestion des Données pour tous types d'appels à projet.
- Proposer un modèle de Plan de Gestion des Données, faisant apparaître les dépenses de traitement, de FAIRisation et d'hébergement des données.
- Proposer des critères de prise en compte du traitement et de l'ouverture des données de recherche dans les classements internes des projets (projets internes, Région).

Action 10 : fournir aux lauréats des appels à projet européens et ANR un accompagnement tout au long du cycle de vie de leurs données de recherche

Focus :

Le DataCenter Régional de l'Université de Bourgogne-Franche-Comté (DCR-UBFC), labellisé par le MESRI, propose une large offre de services allant de l'hébergement sécurisé d'équipements informatiques à la fourniture de services numériques spécialisés à l'échelle régionale. Il s'adresse plus particulièrement aux besoins de la recherche au travers de la Direction du Numérique et de son mésocentre de calcul qui assure des services mutualisés tels que le stockage, l'archivage et le traitement des données scientifiques haute performance. C'est un green datacenter qui a la particularité de revaloriser les calories dégagées par les équipements informatiques en les réinjectant dans le réseau de chaleur du campus dijonnais.

Engagements :

- Mettre en œuvre des réunions d'information avec les lauréats des appels à projet européens et ANR, afin de détailler les modalités de mise en œuvre de leurs Plans de Gestion des Données.
- Accompagner les lauréats des appels à projet européens et ANR tout au long du cycle de vie des données produites dans le cadre de leur projet de recherche.

Axe 5 : Sensibiliser, communiquer et former pour faire de la science ouverte le principe par défaut

Le deuxième Plan National pour la Science Ouverte a pour objectif de « transformer les pratiques pour faire de la science ouverte le principe par défaut ». Pour réaliser cet objectif, il est indispensable de mener à grande échelle des actions de sensibilisation, de communication et de formation à la science ouverte auprès de l'ensemble de la communauté scientifique de l'uB. En effet, l'appropriation par la communauté de la science ouverte, de ses enjeux, des motivations qui la sous-tendent, des possibilités offertes par la législation, des offres d'accompagnement, est un des ressorts majeurs du succès de la feuille de route science ouverte et de l'adhésion de chacun.

Parallèlement, la mise en œuvre d'une Coalition à la suite de l'*Appel de Paris sur l'évaluation de la recherche* est l'occasion de faire évoluer un système d'évaluation dont le fonctionnement actuel a montré ses limites.

La science ouverte, donnant à voir la science validée par les pairs et non la science « en train de se faire », doit être appréhendée par la communauté scientifique comme un outil de réappropriation de la Science par ceux qui la font, au bénéfice du Bien commun.

Action 11 : mettre en œuvre des actions de sensibilisation à la science ouverte

Focus :

Grâce à une action de mutualisation entre plusieurs établissements de Bourgogne Franche-Comté, un programme de neuf visio-conférences a été proposé lors de l'Open Access week 2021, abordant des thématiques variées : modes de publication, licences Creative Commons, ouverture des données, Dissemin.in, entrepôts de données, etc. Près de 300 personnes ont suivi ces conférences.

Engagements :

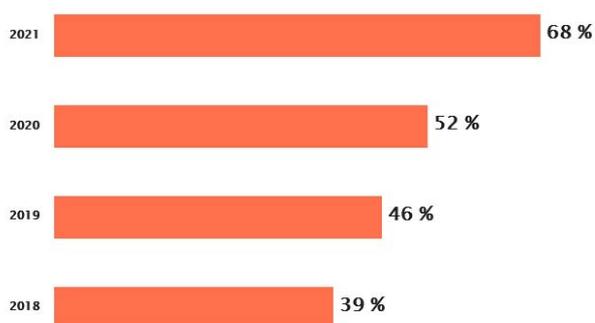
- Organiser un temps fort inaugural de la politique science ouverte de l'uB.
- Elaborer une Foire-Aux-Questions sur la science ouverte, ses enjeux, ses freins, les solutions techniques et juridiques.
- Participer chaque année à l'Open Access week.
- Fortifier la science citoyenne et sensibiliser le grand public au fonctionnement de la recherche, en poursuivant l'implication de l'uB dans des évènements comme la Nuit des chercheurs ou l'Experimentarium.

Action 12 : inscrire la science ouverte dans les stratégies de communication interne et externe de l'université de Bourgogne

Focus :

Le Baromètre de la Science ouverte de l'uB a été réalisé en janvier 2022. Il montre que 68 % des publications scientifiques de l'Université de Bourgogne publiées en 2020 étaient en accès ouvert en 2021 (date d'observation).

Université de Bourgogne : Taux d'accès ouvert des publications scientifiques de l'Université de Bourgogne parues durant l'année précédente par date d'observation



Engagements :

- Réaliser et suivre annuellement un plan de communication dédié à la science ouverte.
- Mettre en œuvre une rubrique dédiée sur le site web institutionnel, présentant le positionnement de l'université en faveur de la science ouverte et les actions engagées, établissant l'université comme acteur de la société et valorisant ses missions de service public.

- Relayer ces informations sur les sites web des services d'appui (Pôle Documentation, Maison des Sciences de l'Homme, unités de recherche, etc).
- Publier chaque année le Baromètre science ouverte sur le site de l'uB, avec des relais sur les sites des services d'appui.
- Développer la communication interne sur la démarche science ouverte et les actions menées, en utilisant les canaux existants.

Action 13 : élaborer et mettre en œuvre un plan de formation à la science ouverte, décliné en fonction des publics

Focus :

Les doctorants de l'université Bourgogne Franche-Comté peuvent choisir des formations liées à la science ouverte, présentées dans une rubrique dédiée de leur programme de formation : sensibilisation à la science ouverte, recherche de publications en libre accès, introduction à la gestion et au partage des données de la recherche, rédaction d'un Plan de Gestion des Données, dépôt des publications dans HAL, identité numérique...

Engagements :

- Proposer un parcours de formation à la science ouverte enrichi pour les doctorants, qui leur sera présenté lors de la réunion de rentrée des écoles doctorales. Ce parcours, organisé selon les étapes du guide du Comité pour la science Ouverte *Former à la science ouverte tout le long de thèse*, permettra d'obtenir le label « science ouverte » pour les Ecoles doctorales.
- Rendre obligatoire la formation de sensibilisation à la science ouverte pour les doctorants primo-entrants.
- Inclure la science ouverte dans le plan de formation des personnels. Identifier les besoins, élaborer et mettre en œuvre des formations, sous des formats variés, à destination des différents types de publics. Communiquer sur les formations organisées par des organismes extérieurs, notamment les URFIST.
- Favoriser les échanges entre pairs, sous forme d'ateliers.

Action 14 : favoriser la structuration des missions relatives à la science ouverte à l'université de Bourgogne

Focus :

La participation de l'uB à des associations et à des réseaux renforce la visibilité de l'université dans l'écosystème national et international de la science ouverte. L'université est membre de LIBER, de l'ADBU, du réseau des référents Science Ouverte de la CPU, de plusieurs groupes de travail du Comité pour la Science Ouverte, de l'Assemblée des partenaires de HAL, du club utilisateurs CasuHAL, et participe activement aux réseaux Médiçi, Mir@bel, Repères et au réseau des éditeurs scientifiques publics.

Engagements :

- Mettre en place un point d'accès unique science ouverte pour répondre aux questions posées par la communauté universitaire.

- Développer et animer un réseau de « référents science ouverte » dans les unités de recherche et les services d'appui de l'uB, s'appuyant sur les référents HAL et données de la recherche déjà existants.
- Inscrire les fonctions relatives à la science ouverte dans les fiches de poste des agents concernés.

Action 15 : accroître la visibilité de la communauté scientifique de l'université de Bourgogne en favorisant l'adoption d'identifiants chercheurs et objets

Focus :

A la fin de l'année 2021, 888 identifiants ORCID étaient rattachés à l'université de Bourgogne. Parallèlement, la totalité de la communauté scientifique a un identifiant IDREF, et l'utilisation de l'identifiant IdHAL s'accroît. L'adhésion de l'uB au consortium ORCID-France permettra un travail qualitatif sur les identifiants ORCID et un alignement entre les différents types d'identifiants utilisés au sein de la communauté.

Engagements :

- Adhérer au consortium ORCID-France et mettre en œuvre les API institutionnelles.
- Sensibiliser la communauté scientifique à l'intérêt d'avoir un identifiant ORCID.
- Nommer un personnel de l'uB référent de la qualité des identifiants.
- Améliorer la qualité des identifiants de la communauté scientifique de l'uB (notamment identifiants ORCID, IDREF, IDHAL).
- Adopter des DOI pour les publications éditées à l'uB et pour les données de recherche.

Action 16 : reconnaître la science ouverte dans l'évaluation de la recherche

Focus :

Les Journées Européennes de la Science Ouverte (Paris Open Science European Conference – OSEC) ont eu lieu en février 2022 à l'occasion de la présidence française de l'Union Européenne. Reprenant la recommandation de l'UNESCO sur la Science ouverte et le rapport de la Commission *Vers une réforme du système d'évaluation de la recherche*, la conférence a validé l'*Appel de Paris sur l'évaluation de la recherche* (<https://osec2022.eu/fr/appel-de-paris/>). Cet appel vise à construire un nouveau système d'évaluation de la recherche : reconnaissance de la qualité et des différents impacts de la recherche, importance de l'intégrité scientifique et du respect des bonnes pratiques, valorisation de la diversité des activités et des productions de la recherche, accent mis sur la transdisciplinarité, les sciences participatives et la diversité des chercheurs et de leurs parcours.

Engagements :

- Prendre en compte le respect des engagements de la présente feuille de route et l'ouverture de la production scientifique dans l'évaluation individuelle et collective de la recherche menée au niveau de l'uB.
- Décliner au sein de l'uB les objectifs, principes et actions qui seront définis par la coalition mise en œuvre dans le cadre de l'Appel de Paris.

Le pilotage institutionnel de la politique science ouverte de l'uB

La feuille de route science ouverte de l'université de Bourgogne est le fruit d'une réflexion engagée en 2020-2021 par le Comité de pilotage Science Ouverte de l'uB et par quatre groupes thématiques, représentatifs de la communauté scientifique et des services d'appui à la recherche.

Le Comité de pilotage science ouverte est composé de : vice-président recherche, vice-président numérique, chargée de mission science ouverte, Directeur Général des services Adjoint, directrice du Pôle Recherche, directrice du Pôle Documentation, directrice du Numérique, une représentante de la Maison des Sciences de l'Homme de Dijon, trois représentants des unités de recherche, un représentant de la Commission Recherche, un représentant de l'OSU Théta, un représentant de l'alliance Forthem.

Les quatre groupes de travail ont abordé les thématiques suivantes : publications, édition, données de la recherche, et sensibilisation, formation, communication.

Les préconisations des groupes de travail et du Comité de pilotage ont été présentées en Bureau de gouvernance en juin 2021, puis en Conseil Académique Plénier en septembre 2021.

La feuille de route science ouverte a été adoptée par XXX le XXX.

La science ouverte est une question stratégique pour l'université de Bourgogne.

La politique science ouverte est adossée à la vice-présidence recherche, et la mise en œuvre des engagements définis dans la feuille de route doit s'accompagner de moyens, tant humains que financiers.

Références

Association française des Directeurs et personnels de direction des Bibliothèques Universitaires et de la documentation (ADBU) : <https://adbu.fr/>

Appel de Jussieu pour la Science ouverte et la biodiversité : <https://jussieucall.org/>

Appel de Paris sur l'évaluation de la recherche : <https://osec2022.eu/fr/appel-de-paris/>

Baromètre français de la Science Ouverte : <https://ministeresuprecherche.github.io/bsol/>

CasuHAL : <https://www.casuhal.org/>

Comité pour la Science Ouverte (COSO) : <https://www.ouvrirlascience.fr/>

COUPERIN : <https://www.couperin.org/>

Dat@UBFC : <https://data.ubfc.fr/>

Déclaration de San Francisco pour l'évaluation de la Recherche : <https://www.ouvrirlascience.fr/declaration-de-san-francisco-sur-levaluation-de-la-recherche/>

Directory of Open Access Books (DOAB) : <https://www.doabooks.org/>

Directory of Open Access Journals (DOAJ) : <https://doaj.org/>

Former à la science ouverte tout le long de la thèse (guide du COSO) :
<https://www.ouvrirlascience.fr/former-a-la-science-ouverte-tout-au-long-de-la-these/>

Groupe de Travail sur la Science Ouverte – Couperin : <https://scienceouverte.couperin.org/>

HAL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/>

HAL-uB : <https://hal-univ-bourgogne.archives-ouvertes.fr/>

IDREF : <https://www.idref.fr/>

Ligue des Bibliothèques Européennes de Recherche (LIBER) : <https://libereurope.eu/>

Loi du 7 octobre 2016 pour une République Numérique (Loi Lemaire) :
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000033202746/>

Mir@bel : <https://reseau-mirabel.info/>

Moteur de recherche documentaire de l'uB : <https://catalogue-bu.u-bourgogne.fr>

Open Access week : <http://openaccessweek.org/>

Open APC : <https://treemaps.intact-project.org/apcdata/openapc/>

Open APC pour l'université de Bourgogne : <https://treemaps.intact-project.org/apcdata/openapc/#institution/Universit%C3%A9%20de%20Bourgogne/country=FRA&period=>

ORCID : <https://orcid.org/>

ORCID-France : <https://orcid-france.fr/>

Pépinière de Revues en open Access PREO : <https://preo.u-bourgogne.fr/portail/>

Plan National pour la Science Ouverte 1 : <https://www.ouvrirlascience.fr/plan-national-pour-la-science-ouverte/>

Plan National pour la Science Ouverte 2 : <https://www.ouvrirlascience.fr/deuxieme-plan-national-pour-la-science-ouverte/>

Plan S : <https://www.coalition-s.org/plan-s-principes-et-mise-en-oeuvre/>

Plate-forme Universitaire des Données de Dijon (PUDD) : <https://msh-dijon.u-bourgogne.fr/plateforme-universitaire-de-donnees/>

Rapport de la Commission Européenne *Vers une réforme du système d'évaluation de la recherche* : <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/36ebb96c-50c5-11ec-91ac-01aa75ed71a1/language-en>

Recommandation de l'UNESCO la science ouverte : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000378841_fre

Réseau de Pépinières de Revues Scientifiques (Repères) : <https://publications-prairial.fr/accueil/index.php?id=109>

Réseau Medici : <http://medici.in2p3.fr/>

Sherpa/Roméo : <https://v2.sherpa.ac.uk/romeo/>